

tion d'au moins sept jours apporterait la solution à ce problème. Ce serait tout à leur avantage. Il n'y a rien de plus démoralisant pour des hommes, à mon avis, que de passer le temps à ne rien faire. Comment, juste ciel, pouvons-nous espérer réhabiliter une personne qui s'est écartée du droit chemin en l'envoyant en prison, en la laissant passer son temps dans sa cellule à jouer aux cartes, à griller des cigarettes, à raconter des histoires toute la journée, sans exiger d'elle aucun travail? Ce n'est pas comme cela que les choses devraient se passer, selon moi. Malheureusement, les provinces—et je songe surtout ici à ma province—ne peuvent par elles-mêmes se permettre d'instituer une ferme-prison dans les limites de leur territoire et, au lieu de cela, elles ont de petites prisons de comté qui sont loin d'être efficaces et ne donnent sûrement pas de bons résultats, lorsqu'il s'agit de la réhabilitation des délinquants.

J'exhorte donc le ministre et le gouvernement à songer à octroyer une aide financière aux provinces, afin que l'on puisse créer des institutions comme celles dont j'ai parlé et les doter du personnel voulu, composé non pas de gens qui ont peut-être assez d'influence politique pour se faire nommer gardiens dans ces institutions, mais d'hommes judicieusement formés, qui savent comment se comporter avec des prisonniers, même lorsqu'il ne s'agit que de délinquants condamnés à une brève détention. On devrait donner du travail aux prisonniers et leur assurer vraiment l'occasion de se réhabiliter. De cette façon, le taux de récidivisme chez les détenus des prisons de comtés ne sera pas aussi élevé et cela réduira, en fin de compte, le nombre de délinquants envoyés dans nos pénitenciers ainsi que le coût du maintien et de l'entretien des pénitenciers par tout le pays.

[Français]

M. Lachance: Monsieur le président, j'aurais aussi quelques brèves observations à faire à l'honorable Solliciteur général.

J'ai déjà abordé ce sujet à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et plus particulièrement la question de la réhabilitation des prisonniers.

Il semble que ce sujet soit dans l'ordre ce soir. Au fait, la plupart des députés ont soulevé la question, et j'ai particulièrement apprécié les remarques qui avaient trait aux pénitenciers à sécurité maximum.

Mais, il y a aussi la question de l'abolition de la peine capitale. J'ai déjà traité cette question. Je sais, comme l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) le disait tantôt, et comme d'autres députés de cette Chambre, qu'il y aura un projet gouvernemental à ce sujet, et je vois d'ici les fervents partisans de l'abolition essayer de faire toutes sortes de

courbettes et de compromis pour le faire adopter.

Personnellement, je l'ai fait savoir déjà, et c'est consigné au compte rendu officiel que j'ai voté l'an dernier en faveur du maintien de la peine capitale. Monsieur le président, pour que le projet gouvernemental ait quelque chance d'être accepté—et l'honorable député de Lotbinière l'a fait remarquer tantôt très bien—il faudra, à mon avis, que le gouvernement fasse quelques concessions, dans le sens de compromis, comme ceci, par exemple: «les condamnés devront passer, mettons, 20 ans en prison, au pénitencier»; ou bien, «ils ne pourront jamais être libérés autrement qu'en vertu d'un décret du conseil». Or, ce sont là des compromis, des béquilles.

Je crois que le gouvernement, s'il présente une excellente législation sur la réhabilitation des prisonniers dans nos pénitenciers, trouvera peut-être une oreille attentive chez les membres de la Chambre des communes. A mon avis, la législation la plus importante, c'est celle qui permettra aux prisonniers de réintégrer la société. Et je pense surtout aux prisonniers—pas aux condamnés pour meurtre qualifié, car je ne vois pas très bien comment on pourrait accepter de libérer ces gens-là avant, mettons, 10 ans.

Je crois qu'après avoir passé dix ans derrière les barreaux d'un pénitencier, un homme trouvera difficilement l'occasion de se placer dans la société, même au moment où cette société est en pleine évolution et qu'elle connaît une progression très rapide.

Cependant, je pense à ceux qui sont envoyés au pénitencier pour une période de deux, trois, quatre ou cinq ans. Ces gens-là peuvent être incités à récidiver, si l'on ne leur fournit pas tous les éléments nécessaires à la réhabilitation. De plus, c'est une perte de main d'œuvre, c'est une perte pour l'économie canadienne. C'est même un cauchemar pour la société, car ils deviennent un fardeau pour leur famille et, évidemment, pour la société aussi, au point de vue économique; il nous faut entretenir ces gens, qui, bien souvent, récidivent et retournent dans les pénitenciers, et pourvoir aux besoins des familles de ces détenus par toutes sortes de mesures de sécurité sociale.

Je suis d'avis que le gouvernement devrait adopter une loi qui permettrait à des gens de s'instruire pendant qu'ils sont détenus dans des pénitenciers. Il est prouvé que la majorité des gens qui sont condamnés au pénitencier ont un quotient intellectuel plutôt bas, ce qui nous permet de croire qu'ils n'ont pas eu le choix de décider ce qu'ils pourraient faire dans la vie. Ils sont à peu près au même stade que des jeunes étudiants de 13 ou 14 ans, qui sont en train de décider quelle profession ou quel métier ils pourraient choisir.